

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

3 octobre 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 3 octobre 2016, à 20 h 07, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Était absent : Aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

297-10-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 8.1 à 8.8

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 19 septembre 2016
6. Urbanisme et développement du territoire
  - 6.1 Morcellement du lot 3 099 018
7. Loisirs et culture
  - 7.1 Contrat de visites préventives 2016-2018 – Systèmes frigorifiques aréna
  - 7.2 Dépôt de projet au Fonds Jeunesse CDJL
  - 7.3 Politique, modalités et conditions d'utilisation de l'aréna
  - 7.4 Contrats de location aréna
8. Divers
  - 8.1 Adhésion à la Mutuelle des municipalités du Québec
  - 8.2 Demande de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque
  - 8.3 Demande de don – Fondation Philippe-Chabot
  - 8.4 Demande de don – Comité des Bénévoles du Pavillon Duhamel

- 8.5 Appel d'offres VM-2016-TP-08 Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin
- 8.6 Projet de réfection de l'enveloppe extérieure de l'aréna
- 8.7 Projet de réfection de la piscine municipale
- 8.8 Ingénieur senior ou junior
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Ce point est reporté à une prochaine séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

298-10-16

#### MORCELLEMENT DU LOT 3 099 018

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 099 018 appartient à M<sup>me</sup> Colette Falardeau résidant au 30, chemin de Fabre à Ville-Marie et qui possède également le lot 3 099 019 où est construite sa résidence;

CONSIDÉRANT QU'elle désire vendre la partie arrière du lot 3 099 018 laquelle n'est plus requise pour son emplacement résidentiel et qu'il n'y a aucun bâtiment érigé sur cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Falardeau veut conserver la partie avant du lot 3 099 018 où les bâtiments complémentaires de sa résidence sont érigés;

CONSIDÉRANT QUE la partie arrière du lot 3 099 018 correspond à l'ancien lot 1787A-63 du cadastre du village de Ville-Marie et la partie avant correspond à l'ancien lot 1787A-26 du même cadastre;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la rénovation cadastrale, le propriétaire du lot 3 099 018 aurait pu demander deux numéros de lots distincts pour ces deux anciens numéros de lots cadastraux et la municipalité n'aurait pu s'objecter. Toutefois, ceci n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QUE pour que M<sup>me</sup> Falardeau puisse vendre la partie arrière du lot 3 099 018, M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre, doit recadrer ce lot et créer deux nouveaux numéros de lots distincts;

CONSIDÉRANT QUE suivant le plan de zonage actuel, ce lot est situé dans la zone Rb45 et l'ancien lot 1787A-63 avait les dimensions et la superficie minimum requises pour créer un nouveau lot à bâtir. Sa profondeur moyenne est de 28,01 mètres.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre de recadastrer le lot 3 099 018 et créer deux nouveaux numéros de lots distincts pour permettre à M<sup>me</sup> Falardeau de vendre la partie arrière de ce lot.

DE S'ASSURER que les services municipaux desservis ont été facturés au propriétaire concernant le lot 3 099 018 sur la route 101.

DE MANDATER le maire M. Bernard Flebus et le directeur général, M. Martin Lecompte, comme signataires autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***LOISIRS ET CULTURE***

299-10-16

#### **CONTRAT DE VISITES PRÉVENTIVES 2016-2018 – SYSTÈMES FRIGORIFIQUES ARÉNA**

CONSIDÉRANT QU'en 2015-2016 la Ville de Ville-Marie a retenu les services de Magnus;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau contrat est présenté et qu'il inclut la fourniture de produits chimiques et le service technique pour la tour de refroidissement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre, en plus, les services d'analyses de la bactérie Legionella pneumophila;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'analyse présente un coût inférieur à l'entreprise Multilab qui était auparavant fournisseur de ce service;

CONSIDÉRANT QUE cette prise d'analyse s'effectuera lors de la visite préventive de Magnus et que les analyses seront faites à partir de leur propre laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE le tarif pour la prochaine saison 2016-2017 sera de 3 535,65 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est comparable aux autres offres faites pour la Municipalité de Guigues.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de Magnus aux termes et conditions proposés dans le contrat au montant de 3 535,65 \$ plus les taxes applicables.

DE MANDATER M. Daniel Grenier, directeur général adjoint comme signataire autorisé pour la signature du contrat de visites préventives pour le système frigorifique de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

300-10-16

DÉPÔT DE PROJET AU FONDS JEUNESSE CDJL

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec le réseau Biblio du Québec, le Fonds Jeunesse CDJL lance la 3<sup>e</sup> édition de son programme de dons pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises;

CONSIDÉRANT QUE des dons de 1 000 \$ seront offerts à deux bibliothèques affiliées à un Réseau Biblio régional situé au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dons devront servir à l'achat de livres jeunesse imprimés de langue française;

CONSIDÉRANT QUE pour cette nouvelle édition, les municipalités dont les bibliothèques sont intéressées à présenter une demande sont invitées à soumettre un projet détaillé avant le 28 octobre 2016 à 17 h;

CONSIDÉRANT la demande présentée par la bibliothèque La Bouquine.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le dépôt du projet au Fonds Jeunesse CDJL tel que présenté.

DE MANDATER M<sup>me</sup> Annie Drolet, responsable de la bibliothèque et M. Martin Lecompte, directeur général comme signataires autorisés pour le dépôt du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

301-10-16

POLITIQUE, MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ARÉNA

Le directeur général adjoint, M. Daniel Grenier dépose la politique, modalités et conditions d'utilisation de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

302-10-16

CONTRATS DE LOCATION ARÉNA

Le directeur général adjoint, M. Daniel Grenier dépose les documents concernant les contrats de locations de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***DIVERS***

303-10-16

### **ADHÉSION À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle.

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signées par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion.

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 20 juin 2016.

QUE le maire, M. Bernard Flebus, et le secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

304-10-16

### **DEMANDE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la Municipalité régionale de Comté de Témiscamingue une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 18 mai 2010;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 27 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Ville de Ville-Marie, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2010 à 2015 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2016 et les années suivantes.

QUE la Ville de Ville-Marie demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

305-10-16

DEMANDE DE DON – FONDATION PHILIPPE-CHABOT

CONSIDÉRANT QUE pour une septième édition, la Fondation Philippe-Chabot inc. veut illuminer l'univers de ses personnes hébergées tout en accroissant le fonds de la fondation et ainsi pouvoir aider davantage ses personnes âgées vivant en centre d'hébergement par l'achat d'équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation profite de l'occasion pour recruter ses membres, renouveler le membership et pour solliciter des dons;

CONSIDÉRANT QUE chaque don de 5 \$ contribuera à allumer l'une ou l'autre des 6 000 ampoules de Noël qui illumineront progressivement les deux grands sapins du Pavillon Duhamel de Ville-Marie ainsi que ceux des Pavillons Tête-du-Lac de Notre-Dame-du-Nord et Témiscamingue-Kipawa;

CONSIDÉRANT QUE la campagne auprès du grand public se tiendra du 1<sup>er</sup> novembre au 9 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS contribuer à la demande de financement de la Fondation Philippe-Chabot inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

306-10-16

DEMANDE DE DON – COMITÉ DES BÉNÉVOLES DU PAVILLON DUHAMEL

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, le Comité des Bénévoles du Pavillon Duhamel demande la générosité de la Ville de Ville-Marie afin d'offrir une fête et des cadeaux de Noël aux 69 résidents hébergés au Pavillon Duhamel;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS contribuer à la demande de financement du Comité des Bénévoles du Pavillon Duhamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

307-10-16

APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-08 ASPHALTAGE DE L'INTERSECTION DES RUES INDUSTRIELLE ET BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-TP-08 « Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin » s'est déroulée le 3 octobre 2016 à 15 h 30;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Les Entreprises W. Sirard inc.
- Lamothe, division de Sintra inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2015-TP-08 « Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin » à Lamothe, division de Sintra inc. au montant de 60 661,27 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Frère-Arthur Bergeron est une infrastructure importante pour la Ville de Ville-Marie et pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est reconnue comme un bâtiment nécessaire qui peut être employé à la sécurité civile pour la Ville de Ville-Marie et la municipalité de Duhamel-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure date d'une cinquantaine d'années et qu'elle a besoin d'être rénovée;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure doit respecter les nouvelles normes de construction et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe administrative a procédé à une demande d'aide financière en 2015;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande la Ville de Ville-Marie a reçu confirmation d'une aide financière le 17 février 2016, au montant de 617 204 \$ provenant du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

CONSIDÉRANT QUE lors de la poursuite de l'analyse du projet un montant de 300 000 \$ devra être ajouté à la dépense d'investissement afin de respecter les normes de constructions pour la structure seulement et que c'est une dépense imprévue;

CONSIDÉRANT QUE finalement le coût estimé du projet totalise 1 738 636 \$;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière additionnelle provenant du programme de la taxe d'accise 2014-2018 au montant de 205 000 \$ est disponible;

CONSIDÉRANT QUE malgré toutes les aides financières ce projet nécessite une participation municipale importante représentant un effort fiscal pour l'ensemble des contribuables d'un montant de 916 636 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se questionnent sur la pertinence de maintenir une infrastructure de ce genre étant donné que d'autres municipalités offrent le même service aux citoyens du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil s'interrogent sur la capacité de payer des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a initié un projet de consultation citoyenne en mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation citoyenne a permis aux membres du conseil de prendre le pouls de la population à la suite d'une présentation des réalités budgétaires et des projets d'investissements de la Ville;



CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette consultation, la population a clairement indiqué que la Ville devrait conserver les infrastructures sportives actuelles moyennant une équité fiscale entre les utilisateurs, les citoyens et les autres municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour les membres du conseil de se doter de tous les outils nécessaires à la prise de décision pour poursuivre leurs analyses;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été logée auprès de l'équipe de gestion administrative de la Ville afin de produire un document d'analyse financière;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande l'équipe de gestion administrative de la Ville a produit une analyse financière portant sur les impacts fiscaux attribuables à la réalisation des projets d'investissements pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, ainsi qu'une analyse sur le taux d'endettement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont en main tous les documents nécessaires pour prendre une décision éclairée concernant la réfection de l'enveloppe extérieure de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil demeurent à l'écoute de ses citoyens et qu'il est essentiel, pour eux, de maintenir les activités sportives pour le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont conscients que des réaménagements budgétaires seront nécessaires afin de respecter l'effort fiscal des contribuables pour tous les services rendus à la population.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER, au directeur général M. Martin Lecompte et à son équipe administrative, de poursuivre les démarches afin de réaliser le projet de rénovation majeure de l'enveloppe extérieure de l'aréna tel que déposé lors de la demande d'aide financière ainsi que de l'ajout de 300 000 \$ pour le renforcement de la structure.

QUE l'effort fiscal des contribuables d'un montant de 916 636 \$ soit financé par un règlement d'emprunt imposé à l'ensemble des citoyens.

QUE le directeur général, M. Martin Lecompte, signe tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

309-10-16

PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE toute la population du Témiscamingue profite d'une infrastructure sportive pour faire de la natation depuis cinquante ans;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure a grandement besoin d'être rénovée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris une démarche préliminaire pour un projet de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retenu les services de la société de sauvetage en 2015 afin de procéder à l'inspection de l'installation aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une étude de la structure du bâtiment et a réalisé des réparations qui ont eu lieu en 2016 afin de colmater le joint d'étanchéité du bassin;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des vérifications effectuées lors de ses réparations il appert que la structure du bassin est en bon état;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces analyses un projet de rénovation majeure peut être réalisable à des coûts moindres qu'une infrastructure neuve;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser un projet de rénovation majeure la Ville de Ville-Marie devra investir des sommes importantes ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Ville-Marie devront faire un effort fiscal important en plus de l'effort fiscal demandé pour la réfection de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'accord sur le fait que les citoyens de la Ville ne pourront à eux seuls assumer cet effort fiscal;

CONSIDÉRANT QU'avant même de procéder à la réalisation de ce projet d'envergure, la Ville devra s'adjoindre des partenaires financiers importants;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue désire confirmer sa participation auprès de la Ville de Ville-Marie afin de les accompagner dans leur démarche.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER aux démarches nécessaires afin de créer et de s'adjoindre tous les partenaires importants à la réalisation de ce projet de rénovation majeure de la piscine municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

310-10-16

INGÉNIEUR SENIOR OU JUNIOR

CONSIDÉRANT QUE M. Roland Pefoyo Koné a mentionné son désir de quitter son poste le 7 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le poste à temps plein, est toujours disponible;

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE PROCÉDER à l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste d'ingénieur senior ou junior.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

311-10-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier